

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011 – 19 H

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDIRAS a été convoqué le quinze avril deux mille onze, en session ordinaire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales pour le vingt et un avril deux mille onze à dix neuf heures.

Le Maire,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLETANT, Maire de LANDIRAS, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un avril deux mille onze à dix neuf heures au lieu habituel de ses séances.

Présents : **M. PELLETANT J.Marc, Mme BARADUC Line, M. AMANIEU Yves, Mme MENERET Valérie, M.TRENIT Bruno, M. GIROIRE Alain, M. BARO Jean Pierre, M. ANDRÉ Laurent, Mme REYNAUD Valérie, M. CARREYRE Thierry , Mme ROUPP Nathalie, M.COURTABESSIS Pascal, M. RICAUD Bernard, M. GOSSART J.Marie, Mme VIGNATI Elisabeth, (à partir de 19 h 50) Mme HÉRY-BOUÉ Catherine (à partir de 19 h 45) , Mme MARQUETTE Micheline.**

Absents excusés : **M. HARDY Martin** (pouv. à M. GIROIRE)– **M. DUFOUR Pierre** (Pouv. à Mme BARADUC), **Mme VIGNATI Elisabeth** (pouv. A M. TRENIT jusqu'à 19 h 50) **Mme HÉRY-BOUÉ Catherine** (pouv. A Mme MARQUETTE jusqu'à 19 H 45)

Secrétaire de séance : **Mme BARADUC L.**

### Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2011

- Approbation du compte administratif 2010 de la Commune
- Approbation du Compte de gestion 2010 de la Commune
- Délibération d'affectation du résultat 2010 de la Commune
- Vote des 3 taxes 2011
- Fixation enveloppe travaux rue Henri Laval
- Fixation enveloppe travaux 2<sup>ème</sup> tranche de la Mairie
- Révision enveloppe travaux classe maternelle et primaire (modif délib eu 28.3.2011)
- Approbation rapport délégation service public assainissement
- Convention effacement réseau téléphonique rue du Stade
- Délibération versements subventions (Adelpha – Landiras et son Histoire – EPLEFPA – Les Experts Podensac Environnement)
- Suppression postes Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe 35/35 et poste 25/35
- Créations postes adjoints techniques 31/35 et 28 :35
- Présentation et vote du budget commune 2011
- Tirage au sort des Jury d'assises 2012 (Communes de LANDIRAS et ST MICHEL DE RIEUFRET)

Questions diverses

Monsieur le Maire annonce une modification pour la délibération « enveloppe financière des travaux rue H. Laval » qui devient « enveloppe financière des travaux rue H. Laval et des Frères Bordes ».

Il propose ensuite l'ajout d'une délibération concernant le budget d'assainissement afin de modifier l'inscription en dépenses imprévues chapitre 20 où la dépense inscrite était supérieure à 7,5% alors qu'il n'est admis que 7,5%.

### Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 Mars 2011

Il n'y a pas d'observation sur le procès verbal ; il est adopté à l'unanimité.

### 1-Adoption du compte administratif de la commune 2010

M. AMANIEU présente le compte administratif de la commune chapitre par chapitre et lit la délibération le concernant.

Les dépenses réalisées de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 179 886,40 €, alors que les recettes se montent à 1 619 688,28 €.

Soit un excédent de l'exercice 2010 de 439 801,88€. L'excédent antérieur reporté étant de 868 731,66 € le résultat de clôture cumulé 2010 est de 1 308 533,54 €

Les dépenses réalisées en section d'investissement s'élèvent à 744 328,12€, alors que les recettes se montent à 479 115,51 €.

Soit un résultat de l'exercice négatif de la Section d'investissement de 265 212,61 €

Compte tenu du résultat positif de l'exercice antérieur de 145 863,68 €, le résultat comptable cumulé ressort avec un déficit de 119 348,93€.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil municipal pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif est adopté par 14 Pour et 5 Abstentions. Mme MARQUETTE explique que les abstentions s'expliquent logiquement par leurs abstentions lors du budget 2010.

## 2-Adoption du compte de gestion de la commune 2010

Monsieur le Maire revient et lit la délibération concernant le compte de gestion réalisé par le receveur et qui est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion est adopté par 14 Pour et 5 Abstentions.

## 3-Affectation du résultat 2010 de la commune

La délibération habituelle est lue.

Le résultat de clôture en fonctionnement s'élève à 1 308 533.54 €.

Les détails de la section d'investissement font apparaître, au 31 décembre 2010, un besoin réel de financement de 213 594.93 €.

M. le Maire propose donc que le résultat de clôture du fonctionnement soit ponctionné de 213 594.93 € pour financer la section d'investissement ; le solde d'un montant de 1 094 938.61 sera reporté en excédent de la fonction de fonctionnement. Ces sommes apparaîtront respectivement au compte 1068 -recette d'investissement- et 002 -recette de fonctionnement- sur le budget 2011.

L'affectation du résultat est adoptée par 14 Pour et 5 Abstentions.

## 4-Vote des 3 taxes

M. le Maire rappelle que la commission des finances a décidé que les taux des « taxes directes locales de Landiras subiraient une augmentation de 2% en 2011. Ils seront donc les suivants :

	Rappel taux 2010	<b>Taux 2011</b>	Taux plafonds à ne pas dépasser
Taxe d'habitation	8,47	<b>8,64</b>	58,85
Foncier Bâti	15,08	<b>15,38</b>	61,90
Foncier Non Bâti	46,27	<b>47,20</b>	128,07

L'augmentation espérée des recettes s'élèvera à 10 688 € pour un produit total attendu de 546 427€ ( produit de 2010 = 517 277€); étant donné que les bases ont progressé, la recette réelle supplémentaire sera d'environ 29 000€.

La délibération est adoptée par 18 Pour et 1 Contre

## 5-Fixation de l'enveloppe financière pour les travaux des rues H. Laval et Frères Bordes

M. le Maire explique qu'il paraît plus pertinent de regrouper les travaux de la rue des frères Bordes à ceux de la rue H. Laval dans le même programme d'investissement. Il faut donc modifier l'intitulé de l'opération N°441 qui désormais s'appellera « Aménagement des rues Henri Laval et des Frères Bordes », et fixer l'enveloppe financière à 411 660€ HT soit 492 345,36€ TTC (avec 72 609€ TTC pour la rue des Frères Bordes, non compris l'enrobé)

La délibération est adoptée à l'unanimité

## 6-Fixation de l'enveloppe financière des travaux 2ème tranche Mairie

M. le Maire explique que le projet des travaux de la 2ème tranche de la Mairie est identique à celui qui a été présenté en commission aux élus, excepté le projet de rampe extérieure que l'architecte

des bâtiments de France souhaite plus traditionnelle et de style Louis Philippe. Une rampe en fer forgé a été proposée et l'avis des bâtiments de France est revenu favorable.

M. ALVARO, architecte, Maître d'œuvre, a estimé à 237 300€ HT soit 283 811€ TTC les travaux de la 2ème tranche de la mairie. Le conseil municipal doit fixer cette enveloppe financière et autoriser le maire à procéder à la publicité ainsi qu'à la mise en concurrence règlementaires en vue de la passation des marchés relatifs à ces travaux.

Mme MARQUETTE explique qu'elle était d'accord pour la première tranche de travaux mais regrette que, dans la 2ème tranche, le bureau du maire soit installé dans la salle actuelle du conseil municipal. M. le Maire regrette aussi cette situation mais il pense que c'était la seule façon de garder cette salle en l'état, étant donné qu'elle ne pouvait rester salle de réunion à cause de l'impossibilité d'accès aux handicapés ; il rappelle que c'est dans cette configuration qu'une dérogation a été acceptée pour le projet global de restructuration de la mairie par la commission des handicapés. Il précise qu'il recevra les handicapés au rez-de-chaussée.

Quant à l'idée de l'ascenseur suggéré par Mme MARQUETTE, M. le Maire pense que la conception actuelle du bâtiment ne permettait pas son implantation et que de toute façon l'installation d'un tel équipement et son entretien serait trop coûteux.

Mme MARQUETTE craint que les gens montent directement dans son bureau et que les visites ne soient pas filtrées. Il reconnaît que dans la situation actuelle c'est déjà le cas mais ça ne le gêne pas.

La délibération est adoptée avec 18 Pour et 1 abstention

#### 7-Révision enveloppe financière des travaux des classes maternelle et primaire

M. le Maire propose d'ajouter au projet de rénovation de 2 classes dont l'enveloppe financière a été arrêtée par délibération du 28 Mars 2011, la réfection du plafond de la salle du dortoir de la maternelle. L'enveloppe financière antérieure s'élevait à 24 400€ elle passe à 27 900€ soit 33 368,40€ TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 8-Approbation du rapport sur le principe de la délégation du service public de l'assainissement collectif de Landiras

M. le Maire explique au Conseil municipal que l'approbation de ce rapport est nécessaire à M. CHAUR pour poursuivre l'étude qui lui a été demandée sur la reconduction d'un nouveau contrat d'affermage de l'assainissement collectif ou sur une mise en régie. Ce rapport fait l'analyse de l'état actuel du service et de son évolution probable et donne le descriptif des différents modes de gestion et les éléments pour le choix d'un mode de gestion.

La même délibération doit autoriser M. le Maire à procéder à l'appel à candidatures en vue de la délégation du service public de l'assainissement collectif de Landiras.

*(Mme HERY-BOUE arrive à 19h45)*

Mme MARQUETTE fait remarquer que la délibération semble déjà engager la commune dans le choix du contrat d'affermage. M. le Maire argumente que la procédure oblige la commune à lancer l'appel à candidature mais qu'elle se réserve pour autant de choisir la mise en régie. Mme MARQUETTE trouve que l'option de mise en régie ne figure pas clairement. M. le Maire explique qu'il est nécessaire à M. CHAUR d'avoir le retour des propositions des candidats à l'affermage pour pouvoir établir une comparaison avec une mise en régie.

La commune ne sera pas obligée ensuite de délibérer sur un contrat d'affermage.

*(Mme VIGNATI arrive à 19H50)*

Mme SOURBET précise qu'elle a contacté M. CHAUR pour rédiger une délibération conforme. Pour plus de clarté le Conseil municipal souhaite que la délibération soit partiellement modifiée, à savoir :

*-Considérant que le contrat d'affermage du service public d'assainissement de la Commune de Landiras arrive à échéance le 31 Mars 2012*

-Etant rappelé que la Commune de Landiras conduit parallèlement une étude des coûts du service d'assainissement « *qui lui permettra de choisir définitivement, au terme de la consultation, entre une mise en affermage ou une mise en régie du service public d'assainissement* ».

Ainsi modifiée la délibération est adoptée à l'unanimité. Mme SOURBET rappellera M. CHAUR pour rassurer les élus.

#### 9-Signature convention pour l'effacement du réseau téléphonique rue du stade

M. le Maire informe le Conseil municipal que le projet de dissimulation du réseau téléphonique du stade par France Télécom se monte à 822€ HT soit 983,11€ TTC, à la charge de la commune. Cette estimation sera accompagnée d'une convention bipartite avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières de l'opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 10-Versement de subventions communales supplémentaires

M. le Maire donne lecture des demandes de subventions :

- « Landiras et son Histoire » demande une subvention de 1000 € pour un achat de documents divers et des frais de présentation pour le lancement du livre. Cette subvention est votée à l'unanimité des votants, Mme VIGNATI ne participant pas au vote.

- ADELFA, association de lutte contre la grêle, demande 200 €. M. CARREYRE explique que le 2ème canon demandé par la commune en 2009 n'a pu être installé au Pessilla. M. le Maire propose de redemander ce 2ème canon. Cette subvention est votée à l'unanimité.

-M. GIROIRE explique que la classe de 1ère Bac Pro CGEA du Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac où est inscrit un jeune landiranaise demande une subvention pour un séjour culturel en Angleterre. M. le Maire propose 250 €. Comme plusieurs élus trouvent la subvention trop importante, M. TRENIT rappelle que lors des sorties d'Animabus la commune proposait 50 € par jeune. Mme BARADUC propose que la subvention attribuée au Lycée de Nérac soit de 100 €, alors que M. CARREYRE suggère une solution intermédiaire à 75 €. Mme ROUPP craint que toutes les écoles fassent dorénavant une démarche auprès de la commune de Landiras.

M. le Maire présente effectivement une autre demande, à savoir celle de l'atelier scientifique du Collège de Podensac « Les experts Podensac Environnement » où sont inscrits 2 jeunes landiranaise. Mme MENERET explique que cet atelier est une activité hors temps scolaire du foyer socio-éducatif, encadrée par 2 professeurs. Ce projet d'étude de l'atmosphère Calisp'h'air est piloté par le Centre National d'Etudes Spatiales à Toulouse.

M. GIROIRE ne souhaite pas participer au vote pour le voyage en Angleterre

Le Conseil municipal adopte une subvention de 100 € pour la classe de Bac Pro CGEA du Lycée Agricole de Nérac avec 17 Pour et 2 Abstentions.

M. le Maire propose, de façon équitable, 200 € pour les 2 experts landiranaise de Podensac Environnement. La subvention est votée à l'unanimité.

#### 11-Suppression d'un poste à temps complet d'adjoint technique 2ème classe et d'un poste 25/35ème d'adjoint technique 2ème classe

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la suppression au tableau des effectifs de la Commune d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet et celle d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 25 heures hebdomadaires.

#### 12-Création de 2 postes d'adjoints techniques 2ème classe à temps non complet 31/35 ème et 28/35 ème

M. le Maire explique que ces créations ne sont en réalité que la transformation des postes qui ont été supprimés dans la délibération précédente. Il s'agit d'adapter ces postes en tenant compte des souhaits du personnel et de la réalité sur le terrain.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints techniques 2ème classe, l'un pour une durée hebdomadaire de 31 heures, l'autre pour une durée hebdomadaire de 28 heures, à partir du 1er Juin 2011..

### 13-Vote du budget 2011

M. AMANIEU présente le budget 2001 chapitre par chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 768 666 €. en tenant compte d'un excédent de fonctionnement reporté de 1 094 938,61€.

La section d'investissement prévoit 2 268 782€ de dépenses, y compris 595 531 € de restes à réaliser et d'un solde négatif de 119 348,93 €.

Les recettes attendues en investissement se montent à 2 268 782€, y compris 501 285 € de restes à réaliser.

Mme MARQUETTE estime qu'au travers du compte 011 (Charges à caractère général) le budget n'est pas sincère et véritable car les justifications des sommes importantes en dépenses ne sont pas données. L'autre raison de son abstention au budget tiendra à sa position sur la 2ème tranche de la mairie pour laquelle elle s'est déjà abstenue. La troisième raison tient au fait qu'elle avait suggéré que l'on achète toute la propriété attenante au hangar de Menon et que pour cela on aurait pu prendre l'argent au compte 011.

M. COURTABESSIS s'abstiendra aussi, bien qu'il remarque un effort sur ce budget par rapport au budget antérieur mais il regrette l'investissement trop doux par rapport au budget présenté.

M. le Maire fait remarquer qu'il y a tout de même 1 442 850 € de projets nouveaux en dépenses. Certes il y a des restes à réaliser, mais c'est rarement le fait de la municipalité, c'est plus souvent à cause des organismes administratifs que les dossiers traînent.

M. le Maire reconnaît que la commune a un volume important d'autofinancement.

S'attendant à des remarques sur le budget de la commune il a apporté l'étude financière faite par le percepteur : il en donne lecture. Celle ci fait apparaître que « la situation financière de la commune de Landiras est saine et que tous les ratios étudiés sont favorables, à savoir que : les produits de fonctionnement progressent plus vite que les charges sur la période 2007-2009; que la capacité d'autofinancement est en progression par rapport à 2007 et se situe à un niveau nettement supérieur à la moyenne départementale. L'autofinancement dégagé permet de largement de rembourser les dettes et de financer fortement les investissements. La fiscalité « ménages » est modérée ; l'endettement est faible, la commune a ainsi de bonnes marges de manoeuvre en matière de fiscalité et d'endettement. Elle peut donc envisager sereinement ces programmes futurs d'investissement.

M. le Maire rappelle que les projets qui vont arriver à travers la CAE (exemple école maternelle) et la CAB 2 (exemple la salle polyvalente) vont être plus lourds que les investissements actuels. Certes c'est long car la Commune fait des demandes de subventions avec des demandes de dérogations et que le Conseil général n'accorde plus de dérogation ; il faut donc attendre sa décision ou se priver de subventions.

Mme BARADUC fait remarquer qu'un emprunt sera fait cette année pour la rue H. Laval malgré l'avis de la trésorière qui trouve que la commune a assez d'argent pour payer cet investissement. Cet emprunt sera fait tout de même pour profiter des taux actuels et pour dégager les sommes nécessaires aux futurs projets.

Comme des questions reviennent sur la vente de Menon, M. le Maire rappelle que celle-ci s'est faite sans que la commune soit consultée, alors qu'au début de son mandat il avait proposé l'acquisition du hangar ; ce n'est que le nouveau propriétaire qui a proposé la vente du hangar à la commune.

Quant à la préemption elle n'est réalisable qu'à travers un projet. En réponse à M. CARREYRE qui proposait d'y faire un logement d'urgence, M. le Maire confirme qu'il sera fait à la maison « Cami ».

La délibération concernant le budget est adoptée par 14 Pour et 5 Abstentions

#### 14-Décision modificative N°1 – Budget assainissement

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au compte 020 « Dépenses imprévues » de la section investissement du budget d'assainissement votés le 28 Mars 2011, soit 6 815€, qui représentent 8,22% des dépenses réelles prévisionnelles.

Le Code général des collectivités territoriales n'autorise que 7,5% de dépenses imprévues soit 6 215 €.

M. Le Maire propose donc de retirer 600 € au compte 020 et de les affecter à l'opération 54 du compte 2315 « Divers réseaux d'assainissement »

La décision est prise à l'unanimité.

#### 15- JURY D'ASSISES

Il faut tirer au sort 4 personnes pour Landiras et 2 pour ST Michel de Rieufret

Pour LANDIRAS sont tirés au sort :

DUMON Sébastien- FAURE Isabelle – LATOUR Bénédicte – BONS Damien

Pour St MICHEL de RIEUFRET sont tirés au sort :

LARRIEU Frédérique – MEDINA BATISTA Sandra Corinne

#### Questions diverses

Mme MENERET annonce la prochaine réunion de commission du Conseil Municipal Jeunes.

Elle fait remarquer ensuite que la Commune a donné de grosses subventions aux associations et qu'elle est fière que les 2 associations (Clef Bleue et Fraternelle ) qui ont obtenu les plus grosses subventions aient des résultats. La GRS de la Clef Bleue s'est illustrée dans le Sud Ouest en montant sur 3 podiums au niveau régional ; quant à la Fraternelle, les petits vont représenter le district Sauternais Graves. Mme BARADUC observe qu'au niveau du foot on pourrait attendre de meilleurs résultats chez les plus grands. M. le Maire pense qu'ils ont les moyens de faire mieux.

M. TRENIT signale que l'entreprise qui fait le « point à temps » est intervenue sur la commune sans prévenir. Il a fallu les faire revenir pour traiter certains endroits.

Il craint la disparition du Syndicat de l'électrification par volonté du Préfet. Pour l'instant la Commune a délégué la maîtrise d'oeuvre au SDEEG pour les travaux de renforcement du réseau du Jamnets.

Les travaux de voirie 2011 prévus par la CDC se feront en 2012, année durant laquelle on devrait aussi avoir ceux de 2012.

M. le Maire donne lecture d'un texte dans lequel il est question de la création d'un fond de solidarité territorial pour indemniser les communes traversées par un projet de lignes à grande vitesse. Chaque commune traversée pourra demander une subvention pour une action à condition d'avoir un projet.....

La séance est levée à 21H20